

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE  
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE  
CHAMPAGNEY  
(Haute-Saône)

**EDITION 2011**

Mis à jour le 10 janvier 2012

# Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**

---

## Dicrim



**Document à conserver**

# SOMMAIRE

- Numéros d'urgence page 1
  - Trousse de 1<sup>er</sup> soin page 2
  - Qu'est-ce qu'un risque majeur ? page 3
- LES RISQUES NATURELS :**
- Inondation page 4 + plan et 5
  - Mouvement de terrain page 6 et 7
  - Séisme page 8 et 9
  - Rupture de barrage page 9bis + plan
    - ✓ Liste des ERP accueil des populations
    - ✓ Public des accueils collectifs de mineurs à déplacer
  - Risques intempéries page 10
  - Les risques industriels page 11
  - Transport de matières dangereuses page 12,13 et 14
  - Les alertes page 15
  - Glossaire page 16
- Activation du PPI (plan d'intervention particulier)
    - communiqué n°
    - communiqué niveau 1 préoccupations sérieuses
    - communiqué niveau 2 péril imminent
  - Messages télalerter aux maires

## NUMEROS D'URGENCE



- Pompiers 18 ou 112 (portable)
- Samu 15
- Gendarmerie 17
- Météo France (service vigilance) 05.67.22.95.00
- Mairie de CHAMPAGNEY 03.84.23.13.98
- [meteofrance.fr](http://meteofrance.fr)
- [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)
- ERDF 09 726 750 70

## TROUSSE DE 1<sup>er</sup> SOIN

elle doit comporter :



- antiseptique incolore sans alcool
- pansements de différentes tailles
- compresses stériles
- rouleau de bandage
- une paire de ciseaux
- sparadrap
- pince à épiler
- couverture isothermique
- pansement compressif
- aspi venin

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

### **CADRE LÉGISLATIF**

**L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger

**Le décret 90-918 du 11 octobre 1990** modifié par le décret 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles :

**Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

**Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, les ruptures de barrage.

**Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes, autoroutes, voies ferrées ou canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

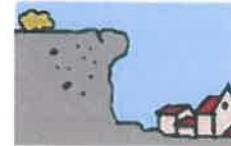
**Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

**Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerre, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.



L'aléa



Les enjeux



Le risque majeur

**UN ÉVÉNEMENT POTENTIELLEMENT DANGEREUX, UN ALÉA, N'EST UN RISQUE MAJEUR QUE S'IL S'APPLIQUE À UNE ZONE OÙ DES ENJEUX HUMAINS, ÉCONOMIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX SONT EN PRÉSENCE. D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, LE RISQUE MAJEUR SE CARACTÉRISE PAR DE NOMBREUSES VICTIMES, UN COÛT IMPORTANT DE DÉGÂTS MATÉRIELS, DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.**

**DANS LES ÉCOLES, LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ÉLABORENT UN PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÉCURITÉ (PPMS). IL PERMET UNE SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS, DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES**

### **Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle :**

Inondations et coulées de boue du 14/02/1990 au 19/02/1990 JO du 23/03/1990

Inondations et coulées de boue du 21/12/1991 au 23/12/1991 JO du 23/08/1992

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 25/12/1999 au 29/12/1999 JO du 30/12/1999

## INONDATION

Le Rahin est une rivière au cours d'eau sinueux longue d'environ 50 kilomètres. Il prend sa source à 950 mètres entre le Ballon de Servance et le Ballon d'Alsace dessous du col de Stalon et coule vers le Sud-Ouest pour rejoindre l'Ognon sur le territoire de la Commune de Les Aynans.

La direction départementale des territoires a réalisé un atlas des zones inondées du Rahin.

Ce document sera intégré dans le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Il convient de signaler que le POS prescrit en son article UB1r :

Le constructeur doit prendre toutes dispositions afin de ne subir aucun dégât des eaux, en particulier :

- Les sous-sols enterrés sont interdits,
- les exhaussements de sols sont interdits,
- les remblais sont strictement limités aux emprises de la construction,
- des fossés et des buses doivent être prévus autour de la construction ou de l'installation autorisée ; ils doivent être installés dans le sens de l'écoulement des eaux permettant ainsi leur libre circulation ; cela concerne essentiellement le chemin d'accès à la construction.

La crue de février 1990 est la plus importante crue constatée, celle-ci a particulièrement marqué les esprits. Elle résultait d'un épisode pluvieux important, amplifié par la fonte d'une couverture neigeuse significative.

## Carte des relevés de crues

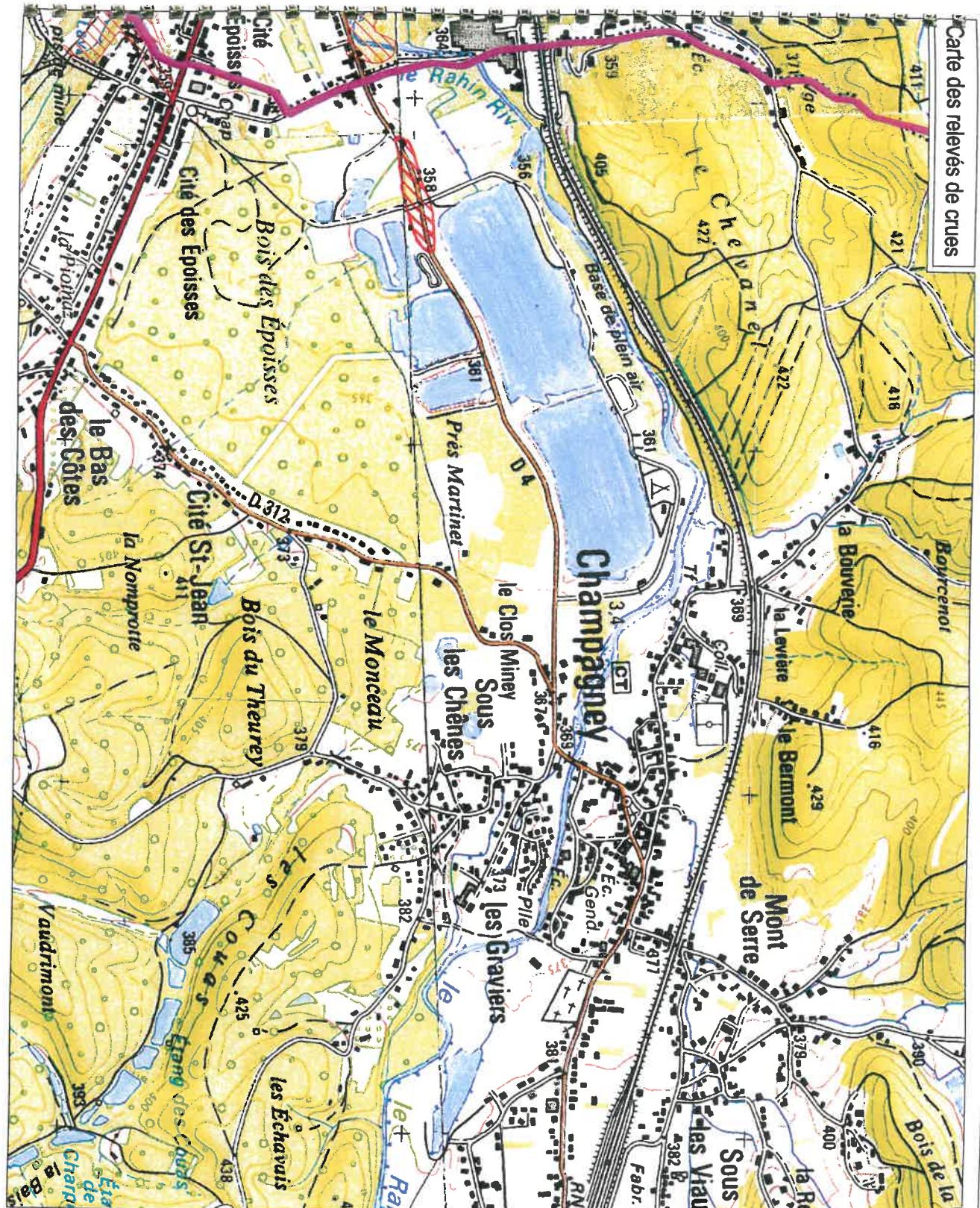


Planche 6  
Le Rahin  
Echelle: 1/10 000ème

## Limites de communes

Limite de crue 2009

Ruisseaulement

OCTOBRE 2011

# Consignes de sécurité

## Les bons réflexes



### AVANT

- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture
- Ne laissez pas de denrées alimentaires dans les niveaux inférieurs
- Placez les objets et les documents précieux dans les étages
- Prévoyez les moyens d'évacuation
- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez les véhicules hors d'atteinte de l'eau
- Amarrez les cuves (gaz, fuel, etc.)

### PENDANT

- Suivez les directives des services de secours
- Allez sur les points hauts (étages, colline...)
- Ne vous engagez pas sur les voies inondées
- Ne consommez pas l'eau du robinet
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer, ainsi que vous-même. Les enseignants s'occupent de leur sécurité

### APRES

- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Prenez des photos
- Contactez votre assureur le plus tôt possible

**N'encombrez pas les lignes téléphoniques  
sauf en cas d'urgence vitale**

**N'ALLEZ PAS À PIED OU EN VOITURE DANS LES ZONES INONDÉES,  
VOUS IRiez AU-DEVANT DU DANGER !**

# Mouvement de terrain



Après la sécheresse de 2003, 68 communes ont demandé un classement en catastrophe naturelle en invoquant des phénomènes de retrait-gonflement liés à la présence d'argile.

Compte tenu du nombre de constructions touchées et du coût global des dégâts, seules les communes ayant obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le retrait-gonflement des sols argileux ont été retenues au titre du risque majeur "mouvement de terrain".

Néanmoins, d'autres types de mouvements de terrain peuvent être identifiés (glissement de terrain le long d'une pente, effondrements de cavités souterraines, écroulement et chutes de blocs, coulées boueuses, effondrements de berge) sans que ceux-ci puissent être considérés comme un risque naturel majeur en raison de leur caractère ponctuel.

# Consignes de sécurité

## Les bons réflexes

### AVANT



- Respectez les règles de construction
- Informez-vous des risques encourus
- Déetectez les signes précurseurs:
  - Fissures dans le mur
  - Poteaux, barrières penchées
  - Terrains ondulés, fissures

### PENDANT



- Eloignez-vous rapidement
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



### APRES



- Fermez le gaz et l'électricité
- Informez les autorités
- Mettez-vous à disposition des secours
- Attention : d'autres secousses peuvent avoir lieu
- Écoutez la radio

DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ  
LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

# RISQUE SISMIQUE

## DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

## LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique (en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est).

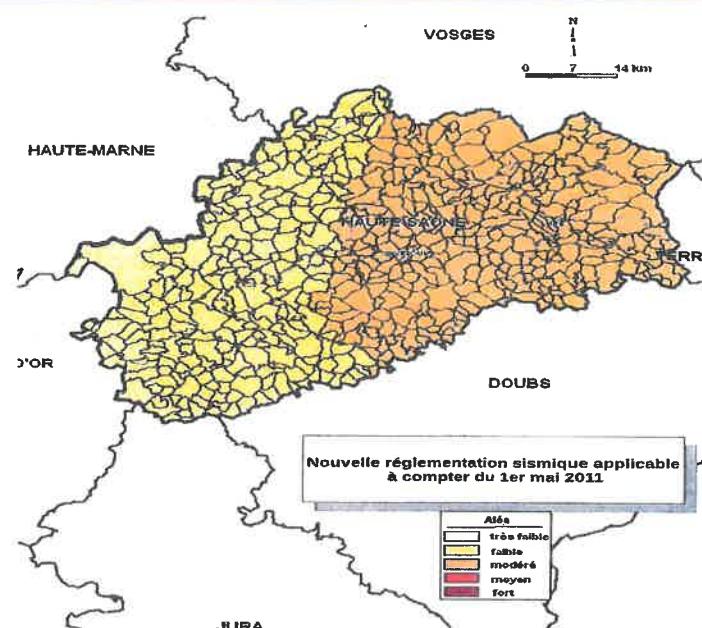
## SITUATION COMMUNALE

La commune de CHAMPAGNEY est située dans une zone de sismicité classée en aléa 3.

Nota : dans ces zones, les règles de construction parasismiques sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr) (notamment partie FAQ)

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante : [http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite\\_civile/informations\\_des\\_acq/documents\\_d\\_informati/view](http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/documents_d_informati/view)



# Consignes de sécurité

## Les bons réflexes

### AVANT



- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité à suivre
- Construisez selon les règles parasismiques
- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité
- Repérez un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

### PENDANT



#### A L'INTÉRIEUR

- Mettez-vous à l'abri:
  - près d'un mur ou d'une colonne porteuse
  - sous des meubles solides
  - dans un angle
  - sous le montant d'une porte

#### A L'EXTÉRIEUR:

- Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)

#### EN VOITURE:

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions
- Ne descendez pas avant la fin de la secousse

### APRES



- N'entrez pas dans les bâtiments
- Eloignez-vous des constructions
- Attention : d'autres secousses peuvent avoir lieu
- Ecoutez la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Se regrouper et attendre les secours
- Si possible prendre :
  - une couverture, une bouteille d'eau par personne, ses papiers d'identité.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)
- Evaluer les dégâts
- Informer les autorités

## RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

### Situation :

Le barrage construit au 19<sup>ème</sup> siècle sert de réservoir pour l'alimentation du canal du Rhône au Rhin. Il crée une retenue d'eau pouvant atteindre 13 millions de m<sup>3</sup> pour une hauteur de digue de 33 mètres environ au droit de la bande de vidange.

Il ne rentre toutefois pas dans la catégorie des grands barrages.

Le barrage relève de la classe A au sens de l'article R214-12 du code de l'environnement relatif à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques.

Il présente 3 types de risques :

- Le risque de débordement ou de rupture de digue de la rigole aval,
- Le risque de rupture partielle de l'ouvrage par la survenue de sous-pressions excessives dans les fondations,
- Le risque d'effacement total du barrage à la suite d'un séisme.

Toutefois cette probabilité est faible.

En cas de rupture partielle ou totale il se produirait une onde de submersion très destructrice à FRAHIER.

### Mesures prises :

- Surveillance par le service gestionnaire de la navigation (piézomètres, collecteurs de fuites, pendules de type edf, mesures géodésiques, verniers et plots),
- 2 visites annuelles à niveau plein et niveau bas,
- vidange décennale de l'ouvrage (dernière en 2007).

Une revue de sécurité est à réaliser au cours de l'année 2017. Une étude de dangers du barrage est à réaliser avant le 31 décembre 2012.

### Consignes de sécurité :

Rejoindre le point de regroupement, parking situé Chemin du Lac côté RN 19.



Google earth

Date des images satellite : 1/1/2008 47°40'55.59"N 6°43'39.14"E élév. 401 m altitude 1.14 km

2003

LISTE DES ERP SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LA POPULATION

ERP de type X (éts sportifs) et L (salles) au 12 septembre 2014

Libellé	Ouvert	Type	Catégorie	Commune	Adresse
SALLE DE CATECHISME	Ouvert	L	5ème	CHAGEY 70400	/ Rue de l'Eglise - 70400
SALLE GEORGES BRASSENS	Ouvert	L	4ème	CHAGEY 70400	/ Rue du Fourneau
COLLEGE V.SCHOELCHER/CHALET	Ouvert	X	5ème	CHAMPAGNEY 70290	34 Rue du Général Brosset
COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - BAT D	Ouvert	L	5ème	CHAMPAGNEY 70290	34 Avenue du Général Brosset
SALLE D'HALTEROPHILIE	Ouvert	X, L	5ème	CHAMPAGNEY 70290	3 Rue du général Brosset
VESTIAIRES-TERRAIN DE SPORT	Ouvert	L	5ème	CHAMPAGNEY 70290	Impasse du Champ Dia
SALLE JUDO CLUB	Ouvert	X	5ème	CHAMPAGNEY 70290	8 rue du 11 Novembre
CAMPING "LES BALLASTIERES"(anim)	Ouvert	L	5ème	CHAMPAGNEY 70290	24 Rue du Pâquis
POINT EMPLOI FORMATION	Projet	L, W	5ème	CHAMPAGNEY 70290	/ Place du Général de Gaulle
CENTRE PRESSE TDF	Projet	L, W	3ème	CHAMPAGNEY 70290	Route de Plancher Bas
ECOLE - MARIE - SALLE POLYVALENTE	Ouvert	L, R, W	3ème	CHENEBIER 70400	
VESTIAIRES DE SPORT	Projet	L	5ème	CHENEBIER 70400	/
SALLE POLYVALENTE C. CHAPLIN	Ouvert	L, S	4ème	COUTHENANS 70400	/ Rue du 19 mars 1962
SALLE POLYVALENTE	Ouvert	L	4ème	FRAHIER ET CHATEBIER 70400/	Rue des Champs
MARIE	Ouvert	L, R, W	5ème	FRAHIER ET CHATEBIER 70400/	Route de Belfort
BIBLIOTHEQUE	Ouvert	L, S	5ème	FRAHIER ET CHATEBIER 70400/	Rue Dolores Ibarouri
HALLE MARCEL CERDAN	Ouvert	X	3ème	HERICOURT 70400	Rue Pierre et Marie CURIE
CENTRE SPORTIF INTERCOM. ANDRE GIRARD	Ouvert	X	3ème	HERICOURT 70400	8 Rue du Docteur Pavillard
SALLE DES FETES D'HERICOURT	Ouvert	L	3ème	HERICOURT 70400	25 Avenue Léon Jouhaux
SALLE POLYVALENTE WISSANG	Ouvert	L	3ème	HERICOURT 70400	5 rue du 11 Novembre
CENTRE SOCIOCULTUREL "S. SIGNORET"	Ouvert	X	5ème	HERICOURT 70400	/ rue P. et M. CURIE
HALLE DE TENNIS	Ouvert	L	4ème	HERICOURT 70400	/
SALLE POLYVALENTE DU MOULIN	Ouvert	X	5ème	HERICOURT 70400	3 rue du Groupe scolaire
ECOLE PRIMAIRE GRANDJEAN - SALLE DE SPOR	Ouvert	X	5ème	HERICOURT 70400	8 F Rue Bérégovoy
ASSOCIATION DES PORTUGAIS	Ouvert	L	5ème	HERICOURT 70400	59 Avenue Léon Jouhaux
SALLE DE REUNIONS	Projet	L	5ème	HERICOURT 70400	/ Stade de la Lizaine
VESTIAIRES STADE DE LA LIZAINE	Ouvert	L	5ème	HERICOURT 70400	15 rue du Dr Pavillard
SALLE DE L'HARMONIE	Ouvert	L	5ème	HERICOURT 70400	

## BASSIN DE CHAMPAGNEY

### Public des accueils collectifs de mineurs à déplacer en cas de rupture du barrage

commune	lieu accem	organisateur	tél orga	tél accem	nb mineurs moins de 6 ans	nb mineurs 6 à 11 ans	nb mineurs 12 à 17
FRAHIER	2 place de la mairie	FRANCAS de HS	03 84 62 73 79	03 84 27 34 31	30	45	
CHENEBIER	école rue du chemin neuf	FRANCAS de HS	03 84 62 73 79	03 84 27 39 50	10	28	
COISEVAUX	les petits volons rue du moulin	FRANCAS de HS	03 84 62 73 79	03 84 46 31 73	30	60	
ECHENANS	école 2 grande rue	FRANCAS de HS	03 84 62 73 79	03 84 46 45 32	20	42	
CLAIREGOUTTE	pôle éducatif 6 rue de la tuillerie	FRANCAS de HS	03 84 62 73 79	03 84 63 14 42	10	35	
HERICOURT	Centre Simone Signoret 4 rue du 11 novembre	Mairie	03 84 46 25 49	06 32 64 75 83			56
HERICOURT	grande rue Bussurel	CC Pays d'Héricourt	03 84 46 98 77	06 32 11 88 64	20	30	
HERICOURT	pôle Cadet Rouselle 5 rue martin niemöller	CC Pays d'Héricourt	03 84 46 98 77	03 84 27 79 04 06 89 89 50 16	40	60	
HERICOURT	écoles pleyé et chenvières 28 avenue Léon Blum	CC Pays d'Héricourt	03 84 46 98 77	03 84 46 12 98 06 89 89 50 16	20	40	
CHALONVILLARS	2 rue bénade	CC Pays d'Héricourt	03 84 46 98 77	06 89 89 50 16	20	40	
CHAMPAGNEY	secteur jeunes place Charles de Gaulle	CC Rahin et Chérémont	03 84 27 93 15	03 84 27 93 15			24
CHAMPAGNEY	7 rue des frères Renaud	ADMR	03 84 23 22 97	03 84 23 22 97	40	90	
PLANCHER BAS	Maison Georges brassens place de la République	CC Rahin et Chérémont	03 84 27 93 15	03 84 23 21 70	35	55	

Source DDCSPP année 2014

# Risques intempéries

Lorsque Météo France vous informe, par le biais de la carte de vigilance, de l'arrivée d'un phénomène météorologique dangereux d'intensité exceptionnelle sur le département, appliquez les consignes de base :

## Pour les vents violents

- Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent
- N'intervenez surtout pas sur la toiture
- Évitez toute activité extérieure
- Si vous devez vous déplacer, soyez prudent, empruntez les grands axes de circulation
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets

## Pour les orages

- Évitez les activités extérieures
- Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses
- Si vous êtes à l'extérieur, abritez-vous hors des zones boisées
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule

## Pour la neige et le verglas

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches
- En cas de déplacement, prévoyez un équipement de survie (couvertures...)
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs
- La ville de Lure dispose d'un dossier d'organisation des interventions liées à la viabilité hivernale

## Pour la canicule

- Si vous connaissez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour et continuez de manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateurs et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour si possible
- Si vous avez besoin d'aideappelez la mairie. En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin (voir les numéros en page 20)

# Risques industriels

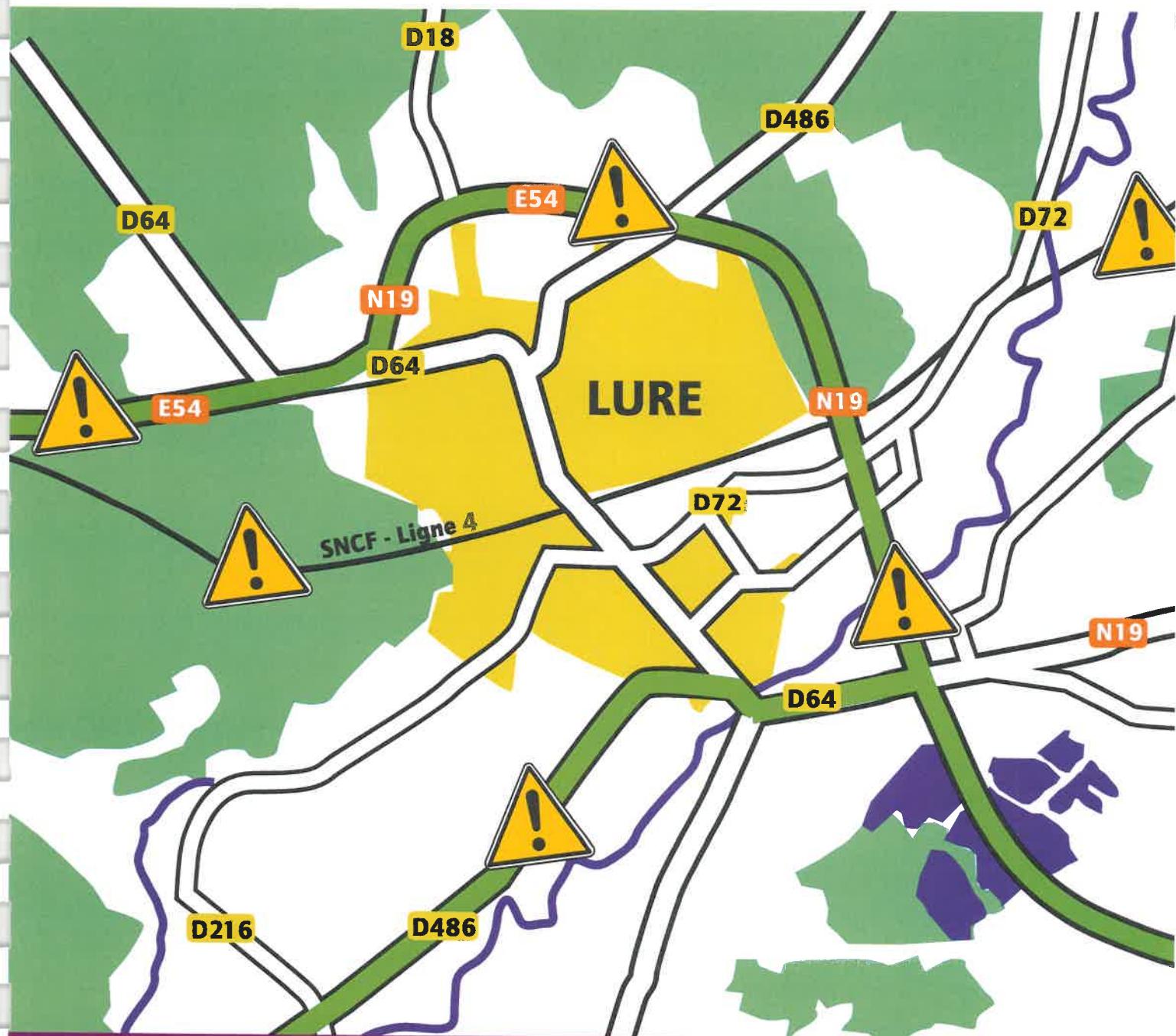
D'une façon générale, une réglementation rigoureuse impose aux industriels des études d'impact, des études de dangers, des mesures préventives à mettre en place (réduction à la source, formation des salariés,..), un plan de secours interne réalisé par les industriels.

D'autre part, un contrôle régulier des installations classées est effectué par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire).

Enfin, la commune de CHAMPAGNEY n'est pas concernée directement ou indirectement par la présence de sites classés Seveso. (FAURECIA à Magny-Vernois, Distillerie Peureux à Fougerolles)



# Transport de matières dangereuses



# Consignes de sécurité

## Les bons réflexes



### AVANT

- Informez-vous des risques encourus
- Disposez d'un poste de radio à piles
- Ayez à portée de main le matériel nécessaire au confinement des personnes (ruban adhésif)



### PENDANT

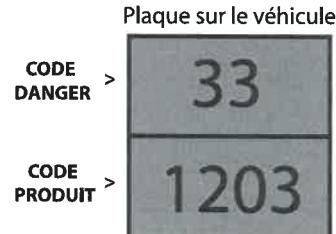
- Si vous êtes témoin d'un accidentappelez le 18, le 112 ou le 17 en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le code danger du produit, le code matière et la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- Eloignez-vous de l'accident



### APRÈS

#### DÈS L'AUDITION DE LA SIRÈNE

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne restez pas dans votre véhicule
- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations)
- Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle
- Arrêtez les ventilations et les climatisations
- Lavez-vous en cas d'irritation, si possible changez-vous
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



**DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ  
LES CONSIGNES DES AUTORITÉS**

# Transport de Matières Dangereuses (TMD)

## La signalétique

### CLASSE 1



Matières et objets explosifs

### CLASSE 2



Gaz

### CLASSE 3



Liquides inflammables

### CLASSE 4



Solides inflammables



Matières sujettes  
à inflammation spontanée

### CLASSE 5



Matières carburantes



Peroxydes organiques

### CLASSE 6



Matières qui, au contact de l'eau,  
dégagent des gaz inflammables



Matières toxiques



Matières infectieuses

### CLASSE 7



Matières radioactives

### CLASSE 8 et 9



Matières corrosives



Matières et objets  
dangereux divers

# Glossaire

## ALERTE

Signal prévenant d'un danger.

## CMIC

Cellule Mobile d'Intervention Chimique.

## CMIR

Cellule Mobile d'Intervention Radiologique.

## CRUE

Gonflement d'un cours d'eau.

## DDASS

Direction départementale des Actions Sanitaires et Sociales.

## DDAF

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

## DDE

Direction départementale de l'Equipment.

## DICRIM

Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs.

## DIGUE

Obstacle naturel ou artificiel s'opposant à l'écoulement des eaux.

## DRIRE

Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

## ENJEU

Personnes, biens, équipements, environ-

nements, menacés par le risque majeur et susceptible de subir des préjudices ou des dommages.

## ÉVACUATION

Consigne pouvant être donnée aux populations d'avoir à quitter l'abri sûr dans lequel elles se sont confinées après avoir entendu le signal d'alerte.

## INFORMATION PRÉVENTIVE

Ensemble des mesures prises par les collectivités publiques et l'Etat pour informer les populations des risques encourus et des mesures de sauvegarde.

## NORME

Principe de règle, de loi.

## PCS

Plan Communal de Sauvegarde.

## PLAN ORSEC

Plan d'Organisation des SECours, établi par l'Etat ou son représentant.

## PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document fixant les règles d'occupation des sols.

## PPI

Plan Particulier d'Intervention : c'est un plan d'urgence définissant l'organisation de l'intervention des secours en cas d'accident grave dans une installation classée (ou assimilée).

## PPRN

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation.

## PRÉVENTION

Ensemble de mesures prises en vue d'éviter les risques.

## PSS TMD

Plan de Secours Spécialisé en matière de Transport de Matières Dangereuses.

## RISQUE

Résultat de la conjonction d'un aléa et des enjeux en présence.

## SAMU

Service d'Aide Médicale Urgente.

## SÉCURITÉ CIVILE

Elle a pour objet la prévention des risques de toutes natures, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les risques et les catastrophes.

## SDIS

Service départemental d'Incendie et de Secours.

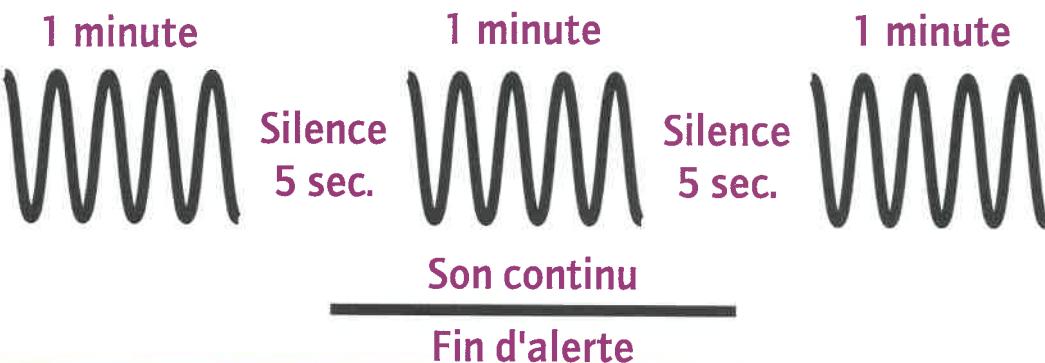
## SIGNAL D'ALERTE

C'est un signal sonore annonçant un danger imminent ou porteur de messages : il permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées.

# Les alertes

## SIGNALS D'ALERTE NATIONAL

Son de la sirène d'alerte national :



## DANS TOUS LES CAS

- 1 Abritez-vous
- 2 Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence vitale
- 3 Écoutez la radio
 

France Bleu Besançon : 101,4 FM  
 RCF Besançon : 88 FM  
 Fréquence Amitié Vesoul : 91,3 FM  
 Radio Star : 100,7 FM  
 Chérie FM : 94,7 FM

**IL FAUT ABSOLUMENT SUIVRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS**

## IMPORTANT

Avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte

- Une radio portable avec piles
- Une lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Vos papiers personnels
- Une trousse à pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Des bougies et des allumettes



PRÉFET DE LA HAUTE - SAÔNE

Vesoul, le

**Activation du plan particulier d'intervention (PPI)  
du barrage de Champagney**

**Communiqué n° à (heure)**

---

Suite à un incident sur le barrage de Champagney, survenu ce jour à (heure), le Préfet de la Haute-Saône a mis en œuvre les dispositions du PPI du Barrage de Champagney et a prononcé l'état de vigilance renforcée.

L'exploitant a mis en place une surveillance permanente de l'ouvrage. Toutes les dispositions sont prises si la situation actuelle devait s'aggraver.

Les maires des communes de la zone de proximité immédiate (ZPI) et de la zone d'inondation spécifique (ZIS) (liste des communes) ont procédé à l'alerte des populations.

Une information régulière sera émise par la préfecture.

**Actuellement aucune mesure d'évacuation n'est prise.**

La population est invitée à

- écouter France Bleu Belfort Montbéliard sur la fréquence 106,8,
- consulter la page Facebook de la préfecture et le site internet des services de l'Etat en haute-Saône : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

**Un numéro vert a été activé en préfecture pour renseigner la population :**

**0811 000 670**

---

Le plan particulier d'intervention est un plan d'urgence spécifique, qui précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations, l'organisation des secours et la mise en place des plans d'évacuation.

---

**CONTACT PRESSE**

Nom Prénom  
Téléphone fixe  
Téléphone portable



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le

### Activation du plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Champagney Niveau 1 (préoccupations sérieuses)

Communiqué n° à (heure)

---

**Le plan particulier d'intervention du barrage de la Champagney passe à l'état de vigilance N°2 « préoccupations sérieuse ».**

L'exploitant a mis en place une surveillance permanente de l'ouvrage. Le préfet a activé le COD de la préfecture afin de suivre l'évolution de la situation et de coordonner l'action des services de l'Etat.

Les maires des communes de la zone de proximité immédiate (ZPI) et de la zone d'inondation spécifique (ZIS) (liste des communes) ont procédé à l'alerte des populations et à l'évacuation des personnes fragiles.

La population est invitée à

- écouter France Bleu Belfort Montbéliard sur la fréquence 106,8,
- consulter la page Facebook de la préfecture et le site internet des services de l'Etat en haute-Saône : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)
- couper les réseaux électricité, gaz, téléphone,
- se préparer à une éventuelle évacuation en cas d'aggravation de la situation (préparer un kit d'urgence composé d'une radio à piles, une lampe de poche, d'eau, de documents importants, de médicaments d'urgence, de couvertures et de vêtements).

**Un numéro vert a été ouvert en préfecture pour renseigner la population :**

**0811 000 670**

#### CONTACT PRESSE

Nom Prénom  
Téléphone fixe  
Téléphone portable

# Communiqué de presse



## PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le

### **Activation du plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Champagney Niveau 2 (péril imminent) Communiqué n° à (heure)**

---

**Le plan particulier d'intervention du barrage de la Champagney passe à l'état de vigilance N°2 « péril imminent ».**

Les maires des zones concernées ont déclenché les sirènes SAIP pour inviter la population à se rendre aux points de regroupement prévus par la commune.

Les services de l'Etat restent fortement mobilisés et des moyens supplémentaires sont d'ores et déjà réquisitionnés.

Un point-presse sera organisé à (heure), à (lieu), dès que des éléments plus précis d'information auront été obtenus.

La cellule de presse mise en place à la préfecture peut être jointe au .  
Une salle de presse a été aménagée salle à .

Les consignes de sécurité doivent être rappelées à la population concernée :

- écouter France Bleu Belfort Montbéliard sur la fréquence 106,8
- consulter la page Facebook de la préfecture et le site internet des services de l'Etat en haute-Saône : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr),
- se rendre aux points de regroupement avec le kit d'urgence préparé préalablement,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.

**Ne regagnez votre habitation qu'en fin d'alerte prononcée par les autorités.**

#### CONTACT PRESSE

Nom Prénom  
Téléphone fixe  
Téléphone portable

## **Messages téléalerte aux maires**

### **" vigilance renforcée "**

La préfecture de la Haute-Saône a été informée de faits anormaux concernant la tenue du barrage de Champagney le à .

Le préfet a déclenché le PPI qui définit les mesures de sauvegarde et de protection à mettre en oeuvre. Il a prononcé l'état de vigilance renforcée.

Merci de vous préparer à activer le Plan Communal de Sauvegarde, d'alerter la population, d'interdire toute manifestation ou rassemblement, de préparer l'évacuation des populations.

Effectuer un point de situation au COD en appelant le :.

### **" préoccupations sérieuses "**

Suite aux faits anormaux constatés sur le barrage de Champagney, le préfet a prononcé l'état de "préoccupations sérieuses" le à .

Prendre toutes les dispositions pour :

- informer la population,
- évacuer les populations particulières (personnes âgées, enfants des écoles, personnes handicapées, maison de santé),
- préparer l'évacuation du reste de la population.

Effectuer un point de situation au COD en appelant le :.

### **" péril imminent "**

Suite aux faits anormaux constatés sur le barrage de Champagney, le préfet a prononcé l'état de "péril imminent" le à .

Prendre toutes les dispositions pour :

- informer la population du changement de niveau,
- évacuer toute la population.

Effectuer un point de situation au COD en appelant le :.